

## 1<sup>ère</sup> Journée sur la compensation des désavantages : « Compensation des désavantages dans le secondaire II : les défis et les chances d'une obligation »

Jeudi 30 octobre 2014, Macolin (Bienne)



### Sujet

Partant du principe international de l'égalité des chances et de l'accès universel à l'éducation ainsi que de la Constitution suisse, la question de la compensation des désavantages pour les personnes vivant avec un handicap prend désormais de l'ampleur dans la discussion publique. Dans le domaine de l'école, les questions se posent essentiellement concernant l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les cours ou un examen.

Pour les écoles du secondaire II (gymnases, lycées, ECG) et les universités qui dépendent du droit cantonal, les obligations découlant du principe de la compensation des désavantages ne sont pas toujours claires. Les directives ou instructions cantonales sur le sujet sont loin d'être unifiées et parfois, aussi bien la terminologie utilisée que les principes de référence ne sont pas les mêmes.

Dans l'intérêt de clarifier quelque peu la situation et de soutenir les directions dans la mise en place de mesures de compensation des désavantages, il nous semble important de présenter au niveau intercantonal le pourtour et le contenu de ce principe ainsi que son application au secondaire II. Nous espérons qu'en fin de journée, les participant-e-s disposent d'outils et d'informations pratiques pour aborder plus sereinement l'application de la compensation des désavantages.

### Public cible

Directions d'écoles secondaires II (gymnases, lycées, ECG), enseignant-e-s exerçant des fonctions complémentaires, responsables des services cantonaux.

### Lieu et date de la manifestation

Haute école fédérale de sport de Macolin, 2532 Macolin (Bienne), Bâtiment principal  
Jeudi 30 octobre 2014

### Direction de la journée

Eva Leuenberger, WBZ CPS, Speichergasse 6, 3000 Berne, tél : 031 320 16 82  
Courriel : [leuenberger.eva@wbz-cps.ch](mailto:leuenberger.eva@wbz-cps.ch)

### Frais

Prix de la journée : CHF 260 (comprend les pauses café et le repas de midi)

### Inscription

Jusqu'au **12 septembre 2014** sur le site internet du WBZ CPS, [www.wbz-cps.ch](http://www.wbz-cps.ch) ou sur le site [www.webpalette.ch](http://www.webpalette.ch) > Secondaire II > WBZ CPS > 29 Congrès, Journées, Forums > WBZ\_14\_29\_05

L'inscription aux ateliers de l'après-midi se fera par un courrier séparé que vous recevrez une fois inscrit-e à la Journée.

### Informations sur le programme

Eva Leuenberger, collaboratrice scientifique, WBZ CPS  
Courriel : [leuenberger.eva@wbz-cps.ch](mailto:leuenberger.eva@wbz-cps.ch)  
Tél. 031 320 16 82

### Administration

Sylvia Scheidegger, WBZ CPS  
Courriel : [scheidegger.sylvia@wbz-cps.ch](mailto:scheidegger.sylvia@wbz-cps.ch)  
Tél. 031 320 16 72

## Programme

Jeudi 30 octobre 2014

Heure	Thème	Qui
Dès 8.45h	<b>Accueil</b> , inscription, café	
9.30h	<b>Ouverture</b> – Adresse de bienvenue	<i>Eva Leuenberger</i> WBZ CPS
9.45h	Présentation 1 <b>Compensation des désavantages : un pas vers l'école inclusive</b>  Présentation bilingue français-allemand Projection et documents en allemand et en français Questions et discussion en allemand et en français	<i>Myriam Jost-Hurni</i> , Collaboratrice scientifique CSPS (jusqu'à juin 2014) <i>Silvia Schnyder</i> , Collaboratrice scientifique CSPS <i>Katrin Müller</i> , Collaboratrice scientifique CSPS
10.45h	Pause	
11.15h	Présentation 2 <b>Formation et handicap: la pratique des tribunaux relative à la compensation des désavantages</b>  Présentation bilingue français-allemand Projection et documents en allemand et en français Questions et discussion en allemand et en français	<i>Caroline Hess-Klein</i> , Directrice Centre Egalité Handicap
12.15h	Repas	
14.00h – 14.50h	<b>Ateliers I</b>	
A1	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II. Canton de Zurich</b>  Atelier en allemand	<i>Daniel Kunz</i> , Enseignant de géographie Gymnase cantonal Zurich Nord. Délégué de la direction.
A2	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II. Canton de Genève</b>  Atelier en français	<i>Renate von Davier</i> , Genève, DIP – Direction générale de l'enseignement secondaire II. Intégration des élèves handicapés
A3	<b>Compensation des désavantages et programme éducatif individualisé</b>  Atelier en allemand	<i>Iris Glockengiesser</i> , Juriste, Centre Egalité Handicap

A5	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans les écoles professionnelles. Présentation du rapport du CSFO et de son impact.</b>	<i>Peter Knutti,</i> Responsable du domaine Médias formation professionnelle CSFO
	Atelier en allemand	
15.00h – 15.50h	<b>Ateliers II</b>	
B1	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II. Canton de Zurich</b>	<i>Daniel Kunz,</i> Enseignant de géographie Gymnase cantonal Zurich Nord. Délégué de la direction
	Atelier en allemand	
B2	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II. Canton de Genève</b>	<i>Renate von Davier,</i> Genève, DIP – Direction générale de l'enseignement secondaire II. Intégration des élèves handicapés
	Atelier en français	
B3	<b>Compensation des désavantages et programme éducatif individualisé</b>	<i>Iris Glockengiesser,</i> Juriste, Centre Egalité Handicap
	Atelier en allemand	
B4	<b>Mise en place de mesures compensatoires dans les écoles. Travail avec l'élève bénéficiaire de ces mesures. Gestion des diverses collaborations lorsque les mesures compensatoires sont en place</b>	<i>Adrien Jacot-Des-Combes,</i> Enseignant de français au Collège Claparède, Genève, animateur d'ateliers pour adolescents en difficultés scolaires
	Atelier en français	
B5	<b>Expériences avec la compensation des désavantages dans les écoles professionnelles. Présentation du rapport du CSFO et de son impact</b>	<i>Peter Knutti,</i> Responsable du domaine Médias formation professionnelle CSFO
	Atelier en français	
16.00h	<b>Discussion en plénum</b>	<i>Intervenants-tes de la Journée</i> <i>Yann Neuenschwander</i> Juriste <i>Eva Leuenberger</i> WBZ CPS
16.30h	<b>Clôture</b>	

## Exposé principal 1

# Compensation des désavantages : un pas vers l'école inclusive



### Myriam Jost-Hurni

M.A., collaboratrice scientifique CSPA

Brevet d'enseignante enfantine et primaire. Diplôme d'enseignante spécialisée, puis Master of Arts en pédagogie curative à l'Université de Fribourg.

A travaillé au CSPA de juillet 2008 à juin 2014.

Domaines d'activité : compensation des désavantages, terminologie, éducation précoce spécialisée, domaine formation post-obligatoire.



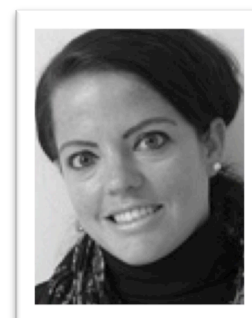
### Silvia Schnyder

Lic. phil., M.A., collaboratrice scientifique CSPA

Licence en pédagogie curative. Diplôme de pédagogie curative clinique et diplôme complémentaire en éducation précoce spécialisée à l'Université de Fribourg. Master en enseignement spécialisé.

Travaille au CSPA depuis juillet 2008.

Domaines d'activité : compensation des désavantages (jusqu'à fin 2014), éducation précoce spécialisée, édition SZH/CSPA, Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik.



### Katrin Müller

Dr. phil., collaboratrice scientifique CSPA

Etudes en psychologie pédagogique et en philosophie à Berne. En 2011, Doctorat sur le thème de la formation, l'entrée sur le marché du travail et les évolutions de carrières des diplômé-e-s des Hautes écoles pédagogiques alémaniques. Collaboratrice scientifique pour l'Unité de coordination Hautes écoles du Secrétariat général de la CDIP.

Travaille au CSPA depuis juillet 2014.

Activités : Zeitschrift, Revue, Edition SZH/CSPA, compensations des désavantages, reconnaissance des diplômes étrangers, congrès.

### Résumé

Alors que l'intégration scolaire des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers se met en place dans les cantons, l'accompagnement au sein de l'école régulière de ce public hétérogène est au cœur des préoccupations et s'organise entre pédagogie spécialisée et école régulière. Parallèlement aux programmes éducatifs individualisés des élèves intégrés n'ayant pas les capacités intellectuelles ou attentionnelles pour suivre le programme scolaire ordinaire, un autre type d'accompagnement se met peu à peu en place : la compensation des désavantages. **Er richtet sich an Schüler und Schülerinnen, die den intellektuellen Anforderungen der Regelschule zwar genügen, jedoch mit einer Beeinträchtigung leben.** Nous vous proposons une définition de cette pratique et du public auquel elle s'adresse, un état des lieux de sa mise en place dans le paysage éducatif suisse ainsi qu'un tour d'horizon des questionnements actuels.

### Langue

Exposé en français-allemand

Présentation et documents en allemand et en français

Questions et discussion en allemand et en français

## Exposé principal 2

# Formation et handicap : la pratique des tribunaux relative à la compensation des désavantages



### Caroline Hess Klein

Caroline Hess-Klein est, depuis 2004, la responsable du Centre Égalité Handicap ([www.egalite-handicap.ch](http://www.egalite-handicap.ch)). Depuis 2001, elle travaille également à la Faculté de droit de l'Université de Bâle, sur différents projets consacrés aux droits des personnes handicapées et en tant que chargée de cours.

Caroline Hess-Klein a fait des études de droit aux Universités de Lausanne et Berne. Elle a obtenu sa licence en droit en 1995 à Lausanne et son doctorat en 2002 à Berne avec une thèse intitulée "La discrimination des personnes handicapées". Elle est depuis l'auteure de différentes publications scientifiques relatives au droit de l'égalité des personnes handicapées.

Elle est mariée et mère de trois enfants.

### Résumé

Les personnes handicapées ont le droit de suivre une formation qui tienne compte de leurs besoins spécifiques. Ce droit découle d'une part de l'interdiction constitutionnelle de discrimination en raison d'un handicap corporel, mental ou psychique et de la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées, d'autre part du droit cantonal.

La présentation met en lumière la jurisprudence fédérale et cantonale relative à la question de la compensation des désavantages. Elle soulève qui plus est la question de sa compatibilité avec les exigences de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Suisse en avril 2014.

### Langue

Exposé bilingue français-allemand

Présentation et documents en français et en allemand

Questions et discussion en français et en allemand

Ateliers A1 (14.00h-14.50h) et B1 (15.00h-15.50h)

## Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II. La mise en place des directives dans le canton de Zurich

Responsable d'atelier



**Daniel Kunz**

Enseignant de géographie Gymnase cantonal Zurich Nord. Délégué de la direction

### Résumé

L'atelier présente différents processus en rapport avec la compensation des désavantages : l'information dans le cadre de l'école, la collaboration de l'école avec l'élève, les parents, le service responsable de l'attestation, le centre de thérapie et les enseignant-e-s. Des aspects découlant de la pratique seront discutés: l'existence d'un service de coordination au sein de l'école; l'accord école-parents incluant des mesures concrètes prises par les enseignant-e-s et un accompagnement par l'école resp. des mesures de thérapie; le financement des thérapies; le droit à la compensation des désavantages; des exemples de la mise par écrit des mesures. La discussion sera conduite autour de cas pratiques.

### Eléments biographiques

Ecole normale dans le canton d'Argovie et activités d'enseignant depuis 1973. Etudes de géographie à l'Université de Zurich en tant qu'étudiant salarié avec des fonctions d'enseignant dans des écoles professionnelles. Formation en didactique de branche. Enseignant de géographie au secondaire II depuis 1979 aux gymnases de Baden, Bülach, Riesbach et Oerlikon. Membre de la direction à Riesbach (sous-directeur dès 2000 jusque au démantèlement de l'école en 2004) puis à Oerlikon (sous-directeur puis directeur). Depuis 2010, enseignant de géographie et délégué de la direction pour des tâches particulières.

### Langue

Atelier en allemand



Ateliers A2 (14.00h-14.50h) et B2 (15.00h-15.50h)

## Expériences avec la compensation des désavantages dans le secondaire II Canton de Genève

Responsable d'atelier



**Renate von Davier**

Genève, DIP – Direction générale de l'enseignement secondaire II. Intégration des élèves handicapés

### Résumé

Depuis plusieurs années, l'enseignement secondaire II genevois met activement en œuvre une politique de prise en compte des besoins spécifiques des élèves porteurs d'un trouble ou d'une déficience, cela en collaboration étroite notamment avec l'enseignement obligatoire.

Lors de l'atelier, nous allons apporter quelques éclairages relatifs aux questions suivantes :

Comment cette politique se traduit-elle concrètement dans les écoles de l'enseignement secondaire II ?  
Quels sont les limites et les obstacles rencontrés ?

Comment préserver des principes fondamentaux de l'école tels ceux de l'équité et de la proportionnalité ?  
Comment pallier aux répercussions d'un trouble sans altérer la valeur de la certification? Comment prendre en compte les besoins des enseignants, des formateurs et des écoles? Quelles sont les ressources mobilisées et à mobiliser ?

### Éléments biographiques

Renate von Davier a fait des études de psychopédagogie et de lettres à Genève. Elle a travaillé en tant qu'enseignante d'allemand, puis de doyenne au Collège Claparède de Genève (secondaire II). Depuis 2005, elle est responsable du secteur des élèves à besoins spécifiques à la direction générale de l'enseignement secondaire II. Elle participe notamment à la mise en place d'un cadre réglementaire et d'un réseau de collaborations avec les autres acteurs concernés. Elle assure le suivi de situations particulières et collabore à la création d'un site internet qui propose de nombreux outils pédagogiques aux enseignants et aux écoles ([edu.ge.ch/beph/](http://edu.ge.ch/beph/)).

### Langue

Atelier en français

Les questions peuvent être posées en allemand, Mme von Davier étant bilingue.

Ateliers A3 (14.00h-14.50h) et B3 (15.00h-15.50h)

## Compensation des désavantages et programme éducatif individualisé

Responsable d'atelier



**Iris Glockengiesser**

Dr.iur, Juriste au Centre Égalité Handicap

### Résumé

Il s'agit de distinguer clairement les notions de compensation des désavantages et de programme éducatif individualisé (PEI) : la compensation des désavantages comprend des mesures formelles qui doivent corriger des désavantages liés au handicap pendant les cours où lors d'un examen. Les exigences quant au contenu de la matière enseignée ou examinée doivent être respectées par la personne handicapée. Dans le cas d'un PEI, les exigences de contenu sont adaptées aux compétences de la personne handicapée et sont donc réduite en conséquence.

L'atelier sera l'occasion d'analyser en détail les différences entre ces deux notions et les conséquences liées au choix de l'une ou de l'autre des mesures.

### Eléments biographiques

Iris Glockengiesser est docteure en droit et travaille chez Égalité Handicap depuis 2009. Elle a fait ses études aux Universités de Vienne et de Graz et s'est spécialisée en Droit à la protection contre les discriminations en droit suisse et international. En plus de son activité auprès d'Égalité Handicap, elle travaille sur base de mandat pour le Domaine Violence Domestique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.

### Langue

Allemand

Ateliers A4 (14.00h-14.50h) et B4 (15.00h-15.50h)

**Mise en place de mesures compensatoires dans les écoles.  
Travail avec l'élève bénéficiaire de ces mesures. Gestion des  
diverses collaborations lorsque des mesures compensatoires  
sont en place**

Responsable d'atelier



**Adrien Jacot-Des-Combes**

Enseignant de français au collège Claparède, animateur d'ateliers pour adolescents en difficultés scolaires

### Résumé du contenu de l'atelier

Cet atelier a pour ambition de discuter les modalités pratiques de l'application de certaines mesures compensatoires. L'intervenant tentera de proposer une réflexion navigant entre regard distancié et partage d'expériences concrètes. Le travail avec l'élève bénéficiaire sera évidemment au centre. Comment contribuer à la construction d'une bonne relation ? Quels buts fixer ? Que faire en cas de démotivation ? Il sera certainement aussi question des collaborations multiples : avec les parents, avec la direction de l'école, avec les collègues, avec les travailleurs sociaux, avec les infirmiers, avec les intervenants extérieurs, etc. Comment définir les places de chacun des intervenants ? Comment situer sa propre responsabilité au milieu de celles des autres ? Il arrive aussi que des problèmes concomitants se posent avec les autres élèves de la classe. On se demandera comment les prendre en compte. La dimension personnelle de cet encadrement particulier sera également abordée. Souvent l'engagement de l'enseignant est important et ce n'est pas sans répercussions émotionnelles. Peut-être les discussions de l'atelier conduiront-elles à examiner d'autres problématiques en fonction des intérêts des participants. Dans tous les cas, les réflexions théoriques devront garder des incidences pratiques très concrètes.

### Éléments biographiques

Adrien Jacot-Des-Combes enseigne le français au collège Claparède. Il a débuté sa carrière d'enseignant à l'Ecole Active de Malagnou où il a été en charge de classes de 7P et 8P. Il a eu la chance d'être initié à la pratique de la philosophie avec les enfants par Michel Sasseville. Il a eu également l'occasion de travailler au cycle d'orientation, tant dans un cadre privé (Ecole Bersot), que public. Lors de son service civil, il a travaillé dans un centre de préapprentissage pour adolescents en grandes difficultés (ASTURAL Chevrens). Il a régulièrement été amené à encadrer des élèves ayant des difficultés particulières (dyslexie, surdité) au cycle et au collège. En collaboration avec Virginia Jacot-Des-Combes, psychothérapeute d'orientation systémique, il a mis sur pied des groupes d'aide destinés à des adolescents en difficultés scolaires. Il travaille également en collaboration avec le CCEAF à Genève.

**Langue**  
Français

Ateliers A5 (14.00h-14.50h) et B5 (15.00h-15.50h)

## Expériences avec la compensation des désavantages dans les écoles professionnelles. Présentation du rapport du CSFO\* et de son impact

\*

Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière

### Responsable d'atelier



**Peter Knutti**

Responsable du domaine Médias formation professionnelle, CSFO

### Résumé

Dans le domaine de la formation professionnelle, les acteurs principaux sont les entreprises formatrices. Si elles engagent des apprenti-e-s avec des besoins spécifiques, les écoles professionnelles doivent également mettre en place les mesures nécessaires à la compensation des désavantages.

Afin de mieux définir, inscrire dans les textes et faire connaître la notion de compensation des désavantages dans la formation professionnelle, mandat a été donné par la Confédération de produire un rapport descriptif et explicatif concernant les différents types de handicaps et les mesures compensatoires qui peuvent s'appliquer. Les résultats de cette recherche ont été publiés avec l'aide du Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) en 2013 et constituent un outil intéressant autant pour les entreprises formatrices, les écoles professionnelles que pour les jeunes en formation.

### Eléments biographiques

Peter Knutti est responsable du domaine Médias formation professionnelle au Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO voir [www.berufsbildung.ch](http://www.berufsbildung.ch)) et rédacteur responsable pour la formation professionnelle de la Newsletter Panorama. Auparavant il a exercé les fonctions de directeur d'une école professionnelle puis de secrétaire général de la Conférence suisse alémanique des offices de formation professionnelle (DBK). Par ailleurs, il a été actif dans le domaine de la formation d'adulte et dans les arts/culture.

Suite à une formation commerciale, il a fait des études de sciences de l'éducation (planification et systèmes de formation) à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

Peter Knutti est l'éditeur du rapport « Compensation des désavantages pour personnes handicapées dans la formation professionnelle » et a été consultant du chef de projet.

### Langue

L'atelier A5 de 14.00h – 14.50h se déroule en allemand et l'atelier A6 de 15.00h – 15.50h en français